

Sans augmenter les charges, il a été jugé opportun de fixer à \$100 l'indemnité à payer lors des décès d'épouses. Quant à l'indemnité payable aux héritiers ou ayants cause d'un défunt, elle est aujourd'hui de \$1000.

C'est un résultat superbe qui, en égard à l'exiguité des contributions prélevées, met notre Société au premier rang des associations de secours mutuels.

Le texte même des résolutions adoptées par le Bureau principal, à sa séance du 23 octobre dernier, se trouve dans une autre colonne sous le titre *Amendements à la constitution*.

**LISTE DES MALADES ENREGISTRÉS AU BUREAU PRINCIPAL ET RECEVANT DES SECOURS**

- Pierre Bélanger, St-Sauveur, depuis le 29 septembre.
- L.-N. Tremblay, Ste-Anne de Chicoutimi, depuis le 29 septembre.
- Onézime Delisle, St-Laurent, I. O., depuis le 7 octobre.
- Ignace Aubert, St-Sauveur, depuis le 14 octobre.
- Jos.-P. Guay, Beaumont, depuis le 8 octobre.
- Edouard Brousseau, St-Roch, depuis le 21 octobre.
- Albert Bédard, Charlesbourg, depuis le 8 octobre.
- Joseph Lefrançois, St-Roch, depuis le 19 octobre.
- Raphaël Déry, St-Roch, depuis le 27 octobre.

**FORMULE D'APPLICATION POUR SECOURS**

(Lieu et date).....1894.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DU BUREAU PRINCIPAL

Monsieur,  
Je vous informe que, par maladie, je suis arrêté de mon travail et empêché de vaquer à aucune occupation depuis le ..... (indiquer la date de la suspension du travail), et que je désire recevoir les secours accordés par la Société.

Vous trouverez ci-inclus le certificat de mon médecin,

Votre obéissant serviteur  
*signature de l'applicant*  
rue.....

**CERTIFICAT DU MÉDECIN**

Je certifie que A. B. est incapable de vaquer à aucune occupation lucrative, souffrant de..... depuis le.....

.....1894

C. LETARTE,  
M. D.

# SIROP VEGETAL DE VIEL

**Guerit** *Dyspepsie*  
*Constipation*



-:- *Maladies du Foie* -:-

**CE REMÈDE** a la propriété de guérir les maladies dans un temps très court, et de les soulager dès qu'il est administré. Composé des plus riches stimulants stomachiques, il agit spécialement sur le foie et en même temps il règle les intestins.

# Pilules Purgatives DE VIEL

**Ces Pilules** VEGETALES, DIGESTIVES, ACTIVES et CURATIVES, } sont appelées à rendre de grands services

à ceux qui souffrent de la **Dyspepsie** et des **maladies du Foie**.

Elles soulagent **PROMPTEMENT** les douleurs dans les côtés, les digestions lentes et difficiles, les maux de tête, etc. Ces pilules sont **DE NÉCESSITÉ** dans toutes les familles, et on devrait toujours les avoir sous la main pour s'en servir quand il y a besoin.

**EN VENTE** chez tous les pharmaciens et marchands de remèdes

**DEPOT GENERAL :**

## Dr Ed MORIN & Cie

**PHARMACIENS EN GROS**

48, Rue St-Pierre

QUEBEC